



>> Utiliser des composants Medentika permet de travailler en toute sécurité. La garantie ne porte pas seulement sur la qualité et la fiabilité du pilier implantaire, elle s'étend également aux implants d'autres fabricants. <<

MEDENTIKA® ne donne pas seulement une garantie à vie sur tous les piliers implantaires fabriqués par MEDENTIKA® (vis de pilier incluse)\*, mais garantit également les implants d'autres fabricants combinés à nos piliers implantaires. Les mises en charges immédiates sont exclues de cette garantie.

La garantie sur l'implant entre en vigueur par exemple si le fabricant de l'implant limite ou dénonce sa garantie en cas d'association avec un pilier MEDENTIKA®. Vous trouverez plus de précisions dans nos conditions de garantie.

### Nous garantissons également :

Un support technique gratuit en France avec des techniciens spécialement formés par ROTEC. Dans le cadre de la loi sur les dispositifs médicaux, ils se déplacent à votre cabinet avec l'outillage spécifique nécessaire afin de solutionner les difficultés techniques.

Votre expérience et les défis que vous rencontrez dans votre cabinet sont notre source d'inspiration.

Vous pouvez compter sur nous.



# LA GARANTIE SUR NOS PRODUITS EN COMBINAISON AVEC DES IMPLANTS D'AUTRES FABRICANTS

## Conditions de garantie

Nous accordons la garantie pour nos produits de la ligne MPS combinés avec les implants d'autres fabricants de la manière suivante : nous garantissons le remboursement sur justificatif du coût des matériaux pour le remplacement d'un implant d'un autre fabricant si ce dernier limite ou dénonce sa garantie parce que l'implant a été utilisé avec les produits MEDENTIKA®.

Sur les implants d'autres fournisseurs nous accordons une garantie à la hauteur de celle donnée par le fabricant avec au maximum une garantie à vie à partir de la date de livraison. L'appel en garantie ne donne pas le droit à une nouvelle garantie ou à un prolongement de celle existante.

## La garantie est caduque dans les cas suivants :

- Mise en charge immédiate
- Détérioration de nos produits ou des implants par des causes extérieures telles que des accidents ou d'autres évènements comparables, mais également lors d'une utilisation incorrecte.
- Défaillance des implants d'autres fabricants liée à des défauts portant sur les matériaux ou la fabrication de ces implants.
- Défaillance de nos produits ou des implants liée à des contre-indications telles que l'alcoolisme, le diabète ou la toxicomanie.
- Coûts consécutifs aux échecs implantaires, comme par exemple les coûts de laboratoire ou les coûts pour des soins médicaux ou dentaires.

Cette garantie s'ajoute à la garantie légale obligatoire et à la responsabilité sur les produits et ne les modifie en rien. Nos conditions de vente s'appliquent également.

Le transfert des droits liés à cette garantie est soumis à notre consentement.

Pour un appel en garantie, veuillez demander les documents concernés à l'adresse suivante :

ROTEC 6 RUE DE LA BRIQUERIE ZAC DE VILLEJAMES 44350 GUERANDE 00 33 (0)2 40 62 11 02 www.rotec-fr.com

MEDENTIKA® peut modifier ou mettre fin à ses conditions de garantie à tout moment. Les éventuelles modifications de la garantie n'ont aucun impact sur les produits utilisés antérieurement à la date des modifications. Ces derniers demeurent couverts par la garantie.

# \*Conditions de la garantie

MEDENTIKA® accorde une garantie sur ses produits et assure une nouvelle livraison sans frais supplémentaire lorsque le produit ne remplit pas les standards de qualité ou en présence de défauts portant sur la fabrication ou les matériaux. Les produits MEDENTIKA® bénéficient d'une garantie à vie à partir de la livraison. Sur les piliers Novaloc® comme sur les piliers Optiloc®, la garantie est effective pendant 10 (dix) ans à partir de la date de la livraison. Pour les piliers MedentiLOC la durée de garantie est de 3 (trois) ans. Toutes les matrices et leurs inserts sont des pièces d'usure et sont donc exclus de la garantie.